



## SEANCE du 19 mars 2025

Date de  
convocation :  
  
11/03/2025  
  
Date d'affichage :  
11/03/2025

Le dix-neuf mars deux mil vingt-cinq à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en mairie de SAINTE-MERE- EGLISE, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain HOLLEY, Maire.

Nombre de  
Conseillers :  
  
En exercice : 27  
  
Présents : 19  
  
Votants : 22

### Étaient présents :

Mmes et MM. Marcel JEAN, Céline LAUTOUR, Thierry OURRY, Marie-Lise MAREUGE, Alain LEGENDRE, Alain LEBAS, Marie- Hélène VALOGNES, Philippe NEKRASSOFF, Serge DELAHAYE, Thierry ETIENNE, Laurence AUGUSTE, Karine VOISIN, Pierre AUBRIL, Catherine KERVADEC, Kristina LABBEY, Amandine LEGENDRE Olivier OSMONT, Christine OZOUF

Absents excusés : M. Bruno DELARUE ayant donné pouvoir à M Serge DELAHAYE, M. Sébastien SANIER ayant donné pouvoir à Mme Laurence AUGUSTE, M. Pierre LE DOUJET ayant donné pouvoir à M, Alain HOLLEY, M. Francis BERTAUD, Jean-Yves LEROUX

Absents : Mme Christelle HAMCHIN, Mme Gaëlle VALLEE, Christine LEVEZIEL

Secrétaire de séance : Mme Karine VOISIN

Le compte rendu de la réunion du 19 février 2025 est lu et approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour :

- 1 - Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales
- 2 -Vote des budgets 2025 : commune de Sainte-Mère-Eglise, assainissement, Lotissement de la Fontaine
- 3 - vente des parcelles du « lotissement de la Fontaine »-
- 4 - Questions diverses

Monsieur HOLLEY remercie M. LE SERRE Ludovic, conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP, de sa présence.

Il fait une présentation des résultats 2024 de la commune.

### **19-2025 – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales**

Il est proposé de reconduire les taux de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâties. Les bases pour cette année ont été réévaluées de 1,7 %

Le taux de la Taxe d'habitation était de 8,93 % et peut être augmenté à hauteur de 9,08 % Les locaux désormais concernés par la taxe d'habitation sont les résidences secondaires, gîtes...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

\* de reconduire les taux suivants pour l'année 2025 :

- taxe foncière : 37,01 %
- taxe foncière non bâti : 27,99 %

\* décide d'augmenter le taux de la taxe d'habitation (TH) en 2025 via le dispositif de la majoration spéciale à 9,08 %, correspondant au taux de la TH de 2024 de 8,93 % majoré de la majoration spéciale de TH de 0,150 point.

### **20-2025 – Vote des budgets 2025 : commune de Sainte Mère Église, assainissement, Lotissement de la Fontaine**

Il est présenté le projet de budget 2025 :

#### **Section de Fonctionnement**

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	
<b>011</b>	Charges à caractère général	3 073 618,00
<b>012</b>	Charges de personnel	1 483 500,00
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	314 372,00
<b>014</b>	Atténuation de produits	6 000,00
<b>042</b>	Dotations aux amortissements	75 381,00

<b>65</b>	Charges de gestion courante	365 004,00
<b>66</b>	Charges financières	32 394,00
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	1 200,00
<b>68</b>	Dotations aux provisions	2 000,00
<b>Total</b>		<b>5 353 469,00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>002</b>	Excédent antérieur reporté	2 502 013,05
<b>013</b>	Atténuations de charges	20 000,00
<b>70</b>	Produits des services	96 400,00
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	6 632,00
<b>73</b>	Impôts et taxes	1 364 423,00
<b>74</b>	Dotations et participations	1 190 000,00
<b>75</b>	Autres produits gestion courante	174 000,95
<b>Total</b>		<b>5 353 469,00</b>

### Section d'Investissement

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 217 042,00 €.

**Il est précisé que ce budget comprend les restes à réaliser.**

<b>DEPENSES</b>	<b>D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>001</b>	Déficit antérieur reporté	608 771,12
<b>16</b>	Remboursement d'emprunt	172 742,00
<b>040</b>	Opération d'ordre entre section	6 632,00
<b>041</b>	Opérations patrimoniales	165 461,00

<b>10</b>	Dotations fonds divers	5 786,00
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	411 640,00
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	1 069 155,20
<b>23</b>	Immobilisations en cours	1 776 854,68
<b>Total</b>		<b>4 217 042,00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>024</b>	Produits des cessions	740 000,00
<b>041</b>	Opérations patrimoniales	114 791,00
<b>040</b>	Opération d'ordre entre section	75 381,00
<b>10</b>	Dotations fonds divers réserves	1 215 575,00
<b>13</b>	Dotations et participations	1 127 593,00
<b>16</b>	emprunts et dettes assimilées	629 330,00
<b>021</b>	Virement section fonctionnement	314 372,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 217 042,00</b>

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix et 1 abstention (M. Pierre AUBRIL) :

- **APPROUVE** le budget 2025 tel que présenté.

Le projet de budget annexe d'assainissement de **SAINTE-MERE-EGLISE** est soumis à approbation. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 1 014 652,00 €

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	
<b>011</b>	Charges à caractère général	67 000,00
<b>012</b>	Charges de personnel	20 000,00
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	160 798,00
<b>022</b>	Dépenses imprévues	1 000,00
<b>042</b>	Dotations aux amortissements	242 351,00
<b>65</b>	Charges de gestion courante	500 553,00
<b>66</b>	Charges financières	19 550,00
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	1 800,00
<b>68</b>	Dotations aux provisions	1 600,00
<b>Total</b>		<b>1 014 652,00</b>

RECETTES	FONCTIONNEMENT	
<b>002</b>	Excédent antérieur reporté	699 359,38
<b>70</b>	Produits des services	200 000,62
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	115 292,00
<b>Total</b>		<b>1 014 652,00</b>

- section d'investissement : 2 232 467,00 € avec les restes à réaliser.

DEPENSES	D'INVESTISSEMENT	
<b>16</b>	Remboursement d'emprunt	111 063,00
<b>040</b>	Opération d'ordre entre section	115 292,00
<b>020</b>	Dépenses imprévues	12 000,00

<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	<b>115 000,00</b>
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	<b>1 597 112,00</b>
<b>45</b>	Opérations pour comptes tiers	<b>282 000,00</b>
<b>Total</b>		<b>2 232 467,00</b>

<b>RECETTES</b>	<b>D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>001</b>	Solde d exécution reporté	<b>88 263,66</b>
<b>041</b>	Opérations patrimoniales	<b>0</b>
<b>040</b>	Opération d'ordre entre section	<b>242 351,00</b>
<b>10</b>	Dotations fonds divers réserves	<b>422 848,34</b>
<b>13</b>	Dotations et participations	<b>893 103,00</b>
<b>16</b>	emprunts et dettes assimilées	<b>143 103,00</b>
<b>021</b>	Virement section fonctionnement	<b>160 798,00</b>
<b>45</b>	Opérations pour comptes tiers	<b>282 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 232 467,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- approuve le budget annexe « assainissement SAINTE MERE EGLISE 2025 tel que présenté.

Pour terminer, est présenté le budget annexe 2025 du lotissement de la Fontaine.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 303 119,50 €
- section d'investissement : 606 239,00 €

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

## **21- 2025 : Vente des parcelles : lotissement de la Fontaine – Ravenoville**

Monsieur le Maire indique que les parcelles 427 AB 249 d'une contenance de 9 a 95 ca comprenant une réserve incendie et 427 AB 179 d'une contenance de 1417 m2 ont fait l'objet d'une demande d'achat auprès d'un riverain.

Monsieur HOLLEY souhaite recueillir l'avis des élus sur la nécessité de conserver ces terrains d'autant plus que la réserve incendie est en mauvais état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 19 voix, 2 voix contre (M AUBRIL, Mme KERVADEC) et 1 abstention (M. OSMONT) de proposer à la vente les parcelles suivantes :

427 AB 249 (9 a 92 ca) et 427 AB 179 (14 a 17 ca)

Les personnes intéressées sont invitées à déposer en mairie une offre d'achat.

### ***Question diverse***

Mme AUGUSTE s'inquiète du départ imminent des docteurs PESCHARD.

M. HOLLEY trouve cette situation dramatique et espère que la commune pourra accueillir des médecins Juniors. Il précise que la commune sera en capacité de leur proposer deux logements.

le Maire,

le secrétaire de séance,

Alain HOLLEY



Karine VOISIN



